# LE LIBRAIRE-IMPRIMEUR PASQUIER BONHOMME

ET SON ÉDITION
DES « GRANDES CHRONIQUES DE FRANCE »

PAR

FRANÇOISE CŒUR

AVANT-PROPOS SOURCES BIBLIOGRAPHIE

## PREMIÈRE PARTIE LA VIE DE PASQUIER BONHOMME

#### CHAPITRE PREMIER

ORIGINES DE PASQUIER BONHOMME. SA FAMILLE.

Les origines de Pasquier Bonhomme sont inconnues; seul le nom de son père, Aspais, nous est parvenu. Il se peut qu'Aspais fût libraire, mais rien ne le prouve, contrairement à l'opinion qui a prévalu jusqu'à ce jour.

Pasquier Bonhomme eut, de son mariage avec Stilon, six enfants: Jean, Nicolas, Louis, Jacques, Yolande et Denise. L'aîné, Jean, nommé libraire juré en juin 1465, eut une brillante carrière d'imprimeur; Yolande, mariée à l'imprimeur Thielman Kerver, qui la laissa veuve dès 1522, reprit en main la librairie et l'atelier d'imprimerie de son mari; elle mourut en 1557. Les Kerver, comme les Bonhomme, continuèrent le même métier de père en fils. Denise, Nicolas et Louis paraissent être morts sans postérité. Jacques fut prêtre, et tuteur des enfants de Yolande.

La famille était alliée à la meilleure bourgeoisie de Paris : la sœur (ou cousine) de Pasquier, Philippe, avait épousé Pierre Bodin, procureur en Parlement; Louis sera le curateur des enfants mineurs de Philippe Bodin. Les Bonhomme jouissaient d'une position sociale enviable; cette aisance permettra, le moment venu, à Pasquier Bonhomme de faire l'acquisition d'un matériel d'imprimerie et de devenir éditeur, tout en restant libraire.

Pasquier naquit vraisemblablement à Paris, mais son père n'en était pas originaire et dut venir s'y établir après avoir passé son enfance en province, à Melun peut-être.

#### CHAPITRE II

PASQUIER BONHOMME, LIBRAIRE (1450-1475).

Pasquier Bonhomme naquit entre 1420 et 1430. Comment a-t-il passé sa jeunesse, quels furent ses grades universitaires? Nous ne le savons pas. Il était déjà établi libraire en 1453, sur le pont Saint-Michel, détruit en 1547. Dès 1455, il fait partie des vingt-quatre libraires jurés parisiens, sous la surveillance de l'Université, et jouit des mêmes privilèges que les maîtres et les écoliers. Joignant à son métier celui de relieur, il est le fournisseur attitré du collège d'Autun.

Entre 1455 et 1468, il est choisi par l'Université pour être l'un des quatre grands libraires jurés de Paris. La situation est d'importance : il fixe les prix de vente des livres, revise la production étrangère (rien ne doit être contraire à la religion, aux mœurs et aux institutions royales), prend des informations sur les candidats au titre de libraire juré, veille à l'exécution des statuts, contrôle la vente. Il n'est pas désigné

à vie; mais, nommé dès 1468, il est encore en fonction en 1477.

En 1469, Louis XI, qui vient de faire emprisonner son ancien favori le cardinal Balue, charge Pasquier de procéder à l'inventaire et à l'estimation des livres saisis; toutes les mesures à prendre au sujet de la bibliothèque de l'archevêque d'Angers lui sont confiées: il confie à Jacques de Besançon, encore inconnu, le soin d'enluminer un Tite-Live et un Appien. En décembre 1470, l'affaire est close.

#### CHAPITRE III

PASQUIER BONHOMME, IMPRIMEUR, SES DERNIÈRES ANNÉES, SA MORT (1475-1496).

Apogée de sa carrière et partie de sa vie la mieux connue. Les grands esprits de son temps le connaissent : R. Gaguin, chroniqueur et diplomate, le recteur de l'Université, G. Fichet, qui a favorisé l'établissement de l'imprimerie à Paris, sont des habitués de sa boutique.

Il s'est installé dans la maison à l'enseigne de l'Image-Saint-Christophe, au coin de la rue Neuve-Notre-Dame et de la rue du Sablon, probablement depuis 1470. La librairie donne sur la façade de la rue Neuve. Les deux tiers de l'immeuble lui appartiennent (1476).

Comprenant l'intérêt de l'imprimerie naissante, il étend son activité en entreprenant la publication des Grandes Chroniques de France; il subventionne des artisans, afin que l'ouvrage paraisse sous son nom. Bien que devenu éditeur (1477), il n'abandonne pas son ancien métier. Il vend toujours des manuscrits, adjoignant à ce commerce celui des imprimés, sans proscrire de chez lui les productions étrangères à son atelier.

Bientôt il se retire des affaires et laisse toute initiative à son aîné, Jean (1478). Il comparaît devant Jacques d'Estouteville, prévôt de Paris, pour n'avoir pas payé la rente annuelle de l'Image-Saint-Christophe envers la prieuse de

l'Hôtel-Dieu (mai 1483). Dès 1484, Jean Bonhomme utilise les caractères des Grandes Chroniques pour son édition de l'Istoire de la destruction de Troye la Grant. Pasquier reprend le bail de la moitié de l'immeuble à l'enseigne de l'Image-Sainte-Catherine, occupée naguère par deux typographes, et y établit son fils Louis (1490). C'est là la dernière manifestation de son activité. Il s'éteint en 1496.

Après le décès de leur père, les enfants de Pasquier ne conservèrent pas la maison. Dès 1502, Louis a cédé l'Image-Saint-Christophe à un drapier. Un peu plus tard, elle reviendra à la famille en la personne de Thomas de Bragelongne, époux de Madeleine Kerver, fille de Yolande (1541).

### DEUXIÈME PARTIE L'ŒUVRE DE PASQUIER BONHOMME

#### CHAPITRE PREMIER

DESCRIPTION DE L'ÉDITION DE 1477 DES « GRANDES CHRONIQUES DE FRANCE ».

Seule impression de Pasquier Bonhomme que nous connaissions, l'édition de 1477 des *Grandes Chroniques de France* tient dans l'histoire du livre parisien une grande place. Rédigée en français, cette œuvre didactique reste accessible à ses contemporains.

Pasquier Bonhomme n'a pas cherché à faire autre chose qu'un manuscrit imprimé, voulant concilier la rapidité de la reproduction du texte avec le maintien des traditions. Un seul atelier et un seul enlumineur s'occupèrent, semble-t-il, de l'ornementation des divers exemplaires des Grandes Chroniques. P. Bonhomme se chargeait lui-même de faire exécuter des miniatures. Un second tirage diffère légèrement du premier. Au cours de l'impression, Pasquier changea de

typographie. Fit-il entreprendre en même temps l'impression du premier et du second volume par des ouvriers différents disposant chacun de leur matériel ou délaissa-t-il les caractères du tome I, trouvés inélégants? On ne peut rien assurer. Malgré la gaucherie de la technique, l'édition de Pasquier Bonhomme reste un monument digne d'intérêt. Son rôle fut celui d'un commanditaire, mais qui aurait présidé de façon effective à l'impression des Grandes Chroniques.

#### CHAPITRE II

RECHERCHE DU MANUSCRIT DE BASE DE L'ÉDITION.

En 1477, les Grandes Chroniques de France sortent des presses de P. Bonhomme. Sans prétendre découvrir le manuscrit dont il se servit, nous avons tenté de savoir de quelle famille de manuscrits étaient issues les Grandes Chroniques, en nous appuyant sur les passages de l'édition de 1477 qui différaient de celle de J. Viard (1920-1937).

Il était impossible, pour trouver le manuscrit de base de l'édition, de se fonder uniquement sur la langue du texte : la philologie n'offre pas ici un moyen de discrimination assez net. Nos recherches ont porté essentiellement sur la disposition du texte. Des trente manuscrits qui se trouvent à Paris, nous en avons retenu quatre répondant aux conditions de similitude fixées : les manuscrits français 4936, 17271, 20355 et 23141 sont les seuls représentants de la famille qui nous intéresse.

Le texte des Grandes Chroniques de l'édition Bonhomme ne fait que répéter le texte d'un seul manuscrit, dont il conserve les défauts. Pasquier n'a pas fait œuvre d'érudit, mais de libraire habitué depuis de longues années à voir recopier des manuscrits sans en modifier le contenu. Il n'a pas unifié les formes, ne donnant pas une orthographe constante aux mêmes mots dans tout l'ouvrage; les chapitres n'ont pas toujours été rétablis; il laisse imprimer des erreurs dues aux copistes du manuscrit, sans les rectifier. Il lui arrive même

d'en ajouter en ne sachant pas lire l'exemplaire qu'il utilise. Quant à la présentation du livre, il ne fait aucune innovation. Au fond, l'édition de 1477 n'a que la valeur d'un manuscrit.

#### CHAPITRE III

COMPARAISON DE L'ÉDITION BONHOMME AVEC LES ÉDITIONS DE 1493 ET 1514.

Nous avons examiné les éditions d'Antoine Vérard (1493) et de Guillaume Eustace (1514), comparativement à celle de Bonhomme.

Vérard a-t-il utilisé un manuscrit différent de celui de Bonhomme, bien qu'appartenant à la même famille, ou s'est-il servi de l'unique édition antérieure à la sienne en s'aidant d'un manuscrit pour corriger les passages qui lui semblaient défectueux? Il a eu sous les yeux l'édition de 1477 et usa, pour l'améliorer, d'un manuscrit, très probablement de la même famille. Parue sous son nom, l'édition fut imprimée par Jehan Maurand.

Vérard a délibérément remplacé le prologue de l'édition Bonhomme, composé par Primat, auteur de la traduction, par une introduction personnelle; notons aussi l'absence du chapitre 74 du livre de Charles V, rédigé en latin dans l'édition de 1477. Vérard, s'il n'a pas apporté une amélioration à la valeur du texte, a désiré du moins établir une impression sans lacunes.

Louis XII a accordé à G. Eustace le privilège d'imprimer et de vendre les *Grandes Chroniques*. Le prologue de Vérard se trouve reproduit ; la similitude presque absolue entre la seconde et la troisième édition montre qu'Eustace a repris le texte de 1493, y introduisant cependant des modifications de détails, notamment dans la présentation. L'édition de 1514 marque un progrès sur la précédente, d'autant plus que R. Gaguin prolongea l'histoire des premiers Capétiens jusqu'à Louis XII.

L'étude comparative des caractères externes des trois éditions permet d'apprécier la plus ancienne et la valeur de l'effort de Pasquier Bonhomme. Vérard et Eustace, s'ils furent malhabiles par endroits, ont poussé l'exactitude plus loin que leur prédécesseur. Avec Eustace, le livre tend à se différencier du manuscrit en abandonnant certains de ses caractères. Plus que Vérard, il prend part à la réalisation de l'ouvrage, lui donnant déjà sa physionomie propre.

#### CHAPITRE IV

ÉTUDE DES DIVERSES ÉDITIONS ATTRIBUÉES A PASQUIER BONHOMME.

Les Grandes Chroniques sont le seul ouvrage dont l'impression soit signée de Pasquier Bonhomme. Toutefois, on lui attribue l'édition de trois autres volumes.

Le premier, recueil des Traités des jurisconsultes Balde et Bartholde, imprimé en 1475, réédité en 1477 avec quelques additions, a été réalisé avec les caractères des second et troisième tomes des Grandes Chroniques. On pense, probablement à juste titre, que ces deux volumes proviennent de l'atelier de l'Image-Saint-Christophe; mais Blandin et Frevier, établis à l'Image-Sainte-Catherine, employèrent la typographie de l'édition de 1477 pour leurs Pronosticatio des années 1477 et 1478. Quant aux second et troisième volumes, Bréviaires de Bourges et de Paris, parus en 1479 et 1480, ils furent imprimés avec les caractères employés quelques années plus tard par Jean Bonhomme pour l'édition d'ouvrages théologiques. D'autre part, les Coustumes et establissemens de Bretaigne, sortis des presses de Guillaume Lefèvre, furent exécutés avec les mêmes caractères et l'on attribue à cet imprimeur l'impression de trois autres volumes non signés, dont la typographie est identique. D'après les signatures et les détails typographiques, il est facile de voir qu'ils sont dus à Jean Bonhomme.

Tout porte à croire que Blandin et Frevier imprimèrent

pour le compte de Pasquier Bonhomme avec les caractères de bâtarde des *Grandes Chroniques*; Guillaume Lefèvre aurait de même été le technicien de l'atelier de Jean Bonhomme, qui, comme son père, fut sans doute un commanditaire plus qu'un imprimeur praticien.

#### CONCLUSION

#### APPENDICES

- I. Inventaire après décès de Philippe Bonhomme.
- 11. Notices des quatre manuscrits des Grandes Chroniques étudiés.

PIÈCES JUSTIFICATIVES
PLANCHES
TABLE DES MATIÈRES